



POLITIQUE POUR CONTRER LA VIOLENCE AINSI QUE LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL EN MILIEU DE TRAVAIL

Approbation : Comité de décision
Responsable : Direction des ressources humaines
 : 30 juin 2020
 : 30 juin 2020
Résolution : DG-2020-06-102

Liste des écrits de gestion remplacés :

Politique pour contrer le harcèlement (RH-2005-04)

Consultations effectuées :

Comité santé et sécurité au travail de la CSPN 26 novembre 2019
Comité consultation de gestion 15 avril 2020
Comité de relations de travail du personnel enseignant
Comité de relations de travail du personnel professionnel 7 mai 2020
Comité de relations de travail du personnel de soutien 16 avril 2020



1. PRÉAMBULE

Dans le cadre d



HARCÈLEMENT :

de gérance.

À cet égard, pr





7.7



9.4.4 Collabore avec la direction du Service des ressources humaines dans le traitement de la plainte si celle-ci implique du personnel de son unité administrative de même que u correctives en découlant, le cas échéant.

9.4.5 prévenir et à faire cesser toute forme de violence ou de harcèlement psychologique ou sexuel vécue dans son unité administrative.

9.5 Les membres du personnel

9.5.1 Connaissent le contenu de la politique.

9.5.2 parents, des prestataires de service par entente, des tierces parties avec lesquelles ils sont appelés à



ANNEXE I

FORMULAIRE DE PLAINTE DE HARCÈLEMENT

Nom : _____ Prénom : _____

Emploi occupé : _____ Établissement : _____

Numéro de téléphone pour vous joindre : _____

Possibilité de vous laisser un message à ce numéro : OUI _____ NON _____

Moment privilégié pour vous rejoindre : _____

Supérieur immédiat : _____

:

OUI _____ NON _____ EN RÉFLEXION _____

Si vous possédez des éléments de preuves à ajouter à cette plainte, joignez-les en annexe. Par exemple :

Lettre(s) reçues de la personne qui harcèle

Courriel(s)/texto (s) reçus

Autres (spécifiez) _____